

Le Vilain Petit Canard

«Ensemble, pour être plus forts !»



Le Journal Trimestriel de la section CGT Finances publiques 95 - 1er trimestre 2016

GROS PLAN

Les idées du Front National progressent dangereusement p. 2

A LA DGFIP

RIFSEEP:
Attention
danger! page 3

MOUVEMENT SOCIAL

Grève du 26 janvier et Soutien aux collègues de Vierzons p. 3

DANS LE VAL D'OISE

Remboursement des frais de déplacement: la galère p. 4

CULTURE

Les femmes peintres au Moyen Age p. 4

TROP GENTIL TU SERAS,
DANS LE CÔTÉ OBSCUR TU L'AURAS.

Yoda



Alors syndique toi vite à la CGT!

Adresse

CGT-CFIP Cergy-Local Syndical
Niveau-1. BatC. 2 av Bernard HIRSCH
95093 Cergy Pontoise CEDEX

Internet

www.financespubliques.cgt.fr/95/

Mail

cgt.ddfip95@dgfip.finances.gouv.fr



JUSTICE ET LIBERTÉ POUR LES « GOOD YEAR » syndicalistes pas voyous !

Pétition de soutien à signer sur le site de la CGT Finances Publiques

(<http://www.financespubliques.cgt.fr/content/soutien-aux-goodyear-et-appel-signer-la-petition>)

ET VOUS, VOUS EN PENSEZ QUOI ?

De l'inquiétante progression des idées du Front National

Élections après élections, le vote front national progresse et s'enracine chaque jour davantage en France représentant, aujourd'hui, **près de 30 %** des voix au niveau national.

Le FN n'a pas son pareil pour dénoncer et vilipender nos dirigeants politiques de tout bord, stigmatisant l'oligarchie de la vie politique française.

Le FN se joue des peurs, des mauvais résultats de la droite et de la gauche qui alternent au pouvoir depuis plus de 30 ans sans trouver de solution durable aux difficultés et à la souffrance d'un grand nombre de nos concitoyens.

Pour certains, voter FN est la manifestation d'un ras-le bol, d'un mécontentement grandissant et profond. Certes, cet électorat peine à croire que le programme économique de ce parti puisse les extirper du marasme économique dans lequel ils sont englués. Mais qu'importe, ils font partie de cette frange de la population qui s'évertue encore et toujours à voter là où d'autres gonflent le poids puissant des abstentionnistes.

Pour certains malheureusement, le choix de Marine Le Pen et de ses acolytes est mûrement réfléchi, correspondant à leurs convictions. Parmi eux, on retrouve environ 5% de la droite extrême, coalisant avec la mouvance néo-nazi et skinhead.

Adeptes pour un grand nombre d'entre eux d'une France de race blanche, de la stigmatisation de l'immigré comme responsable des problèmes économiques et sécuritaires, ils proclament un retour au « divin » - Travail, Famille, Patrie- voulu par Pétain.

Or, ce phénomène est concomitant à presque tous les pays d'Europe. Partout où la crise a encore aggravé les inégalités liées au vampirisme du capitalisme, le repli sécuritaire s'est fait sentir. Seule l'Espagne, qui a subi l'extrême droite pendant près de 40 ans, est encore épargnée par ce fléau portant encore les stigmates dans sa mémoire collective.

Les atroces attentats en France ont encore renforcé cette poussée nationaliste et identitaire confondant par la même les différences idéologiques d'une gauche se heurtant et se perdant parfois dans la pratique du pouvoir avec une montée du tout sécuritaire martelée par le FN et rattrapée par nombre des Républicains et une partie du PS.

Nos dirigeants semblent avoir oublié combien la frustration, le sentiment d'injustice, les rancœurs accumulés et l'absence d'avenir pour les jeunes contribuent à nourrir le terreau nauséabond des partis d'extrême droite.

« **Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre** » écrivait Françoise GIROUD.

Nous ne pouvons pas dire « **Nous ne savions pas** ». Il est du ressort de tous (politiques, syndicats, médias, citoyens) de combattre, contrecarrer les idées de l'extrême droite, de ne pas céder aux solutions simplistes et simplètes qui n'ont jamais rien résolu mais qui ont toujours et de tout temps engendré la terreur, le chaos et la désolation.

ELLE ENFLE, ELLE ENFLE LA TUMEUR



ça se passe à la DGFIP

RIFSEEP : ATTENTION DANGER !

Il est prévu que le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) soit mis en place au 1er janvier 2017.

Le nouveau régime indemnitaire serait composé de l'indemnité de base (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise ou IFSE) versée mensuellement et d'un complément indemnitaire versé annuellement.

SELON QUELS CRITÈRES SERAIENT DÉTERMINÉS LES MONTANTS ?

L'indemnité de base serait fondée sur les fonctions exercées. Il y aurait un plafond et un seuil minimal. Les groupes de fonction seraient déconnectés du grade.

Quant au complément indemnitaire annuel, dont « peuvent bénéficier » les fonctionnaires, il serait fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir, autrement dit de la côte d'amour (modulable de 0 à 100 !).

Qu'est-ce que cela change ? A la fin : tout !

C'est simple : aujourd'hui nous avons la garantie et la visibilité du montant des primes que nous percevons. Leur montant résulte pour l'essentiel des statuts particuliers. Elles sont accrochées au déroulement de carrière à l'ancienneté (exemple le passage à CP entraîne une augmentation de la prime de rendement). Demain, avec le nouveau régime, c'est l'aléa : le seul filet de sécurité consisterait dans la détermination d'un montant minimal indemnitaire fixé par grade. Au delà de ce montant minimal c'est l'appréciation sur les fonctions exercées et la manière de servir qui détermineraient le montant des primes versées.

On passe donc d'une fonction publique où nous avons droit à une rémunération, traitement et primes, qui est fonction de notre statut, où notre rémunération est garantie quel que soit l'emploi que l'administration ou bien tel ou tel chef de service nous confie, à un autre monde où tout va dépendre du fait que le chef de service ou de poste aura bien voulu de nous ou pire encore, de l'appréciation discrétionnaire qu'il portera sur les fonctions que nous exerçons et la manière dont nous les faisons.

Actuellement, rien n'est joué d'avance pour les agents de la DGFIP !

Les arrêtés interministériels d'application ne sont pas parus, la concertation devant déboucher sur la note de mise en œuvre ministérielle n'a pas commencé. Il est encore temps de se battre. La CGT, de son côté, fait des demandes de dérogation pour échapper au RIFSEEP.

C'est pourquoi, à la CGT, nous estimons qu'il n'est pas possible d'attendre « tranquillement » que le ministère nous impose le RIFSEEP. Il faut tout faire pour empêcher sa mise en application et obtenir le maintien de nos régimes indemnitaires DGFIP, préalable à l'intégration de toutes nos primes dans le traitement.

La CGT Finances Publiques vient de se prononcer dans son congrès pour l'abrogation du RIFSEEP.

Il faut empêcher la publication des arrêtés inter-ministériels d'application, il faut s'opposer à toute concertation sur la mise en œuvre dans notre ministère du RIFSEEP.

Plus d'infos sur notre site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/95/spip.php?article2968>

A l'exemple de Vierzon : Mobilisons-nous !

Plus de 25% des agents de la DGFIP ont participé à la grève du 26 janvier dans le cadre de la journée de mobilisation des personnels de la Fonction Publique qui avait comme premier objectif le déblocage du point d'indice et l'augmentation des salaires. Ils ont été très nombreux à se retrouver aux côtés des autres fonctionnaires dans les manifestations qui se sont déroulées à travers tout le pays.

Dans plusieurs directions, les taux dépassent les 30%, voire les 40, et certaines font même plus de 50%.

Dans cette journée, les agents de la DGFIP ont aussi exigé avec force que soit mis un terme aux suppressions d'emplois, aux restructurations et fermetures de services, aux abandons de missions, qui génèrent une dégradation incessante de leurs conditions de vie au travail et l'accroissement des difficultés d'accès au service public pour nos concitoyens.

Cette mobilisation du 26 janvier vient en écho favorable à la grève reconductible entamée depuis une semaine par nos collègues de Vierzon pour l'emploi (en grève à 89,29% ce 26 janvier et reconduite le 27 janvier) et à toutes les actions revendicatives menées au niveau local dans les derniers mois.

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques :

- **appelle les agents à se réunir avec leurs organisations syndicales pour débattre des suites à donner à cette journée ;**
- **propose qu'il soit débattu de la construction d'un conflit social de grande ampleur, avec une grève inscrite dans la durée pour contraindre le gouvernement et la Direction générale des Finances publiques à négocier sur les revendications des personnels.**



Retrouvez toutes nos infos sur notre site : www.financespubliques.cgt.fr/95/

Du côté de chez nous dans le 95

« Menacés d'extinction »

En 2013, il y en avait 113 286.

En 2014, 1988 ont été emportés par la crise.

En 2015, 2000 ont été victimes de massacres : la superstition a fait de leur peau un remède miracle contre tous les maux.

En 2016, il a été annoncé que 2500 d'entre eux disparaîtront encore alors que notre eco-système a toujours plus besoins d'eux, dont 12 dans le Val d'Oise (-2IP, -1Idiv, +5A, -23B, +9C). Il en restera alors 106 000.

A ce rythme, si le mouvement ne s'amplifie pas encore, il n'y aura plus aucun agent à la DGFIP à l'horizon 2060.

C'est l'année légale de départ à la retraite des agents nés en 1998.

L'année prochaine, ils auront l'âge légal pour passer le concours.

C'est la dernière génération qui pourra suivre toute sa carrière à la DGFIP.

Si l'âge légal de départ à la retraite n'augmente pas d'ici là...

Si le régime de retraite existe toujours d'ici là...

Si la DGFIP existe toujours d'ici là..."

Remboursement de frais

Lorsque vous entendez un collègue pester contre « ce logiciel de M... », c'est que, dans 99 % des cas, il est en train de servir chorus DT pour le remboursement de ses avances de frais ponctuelles. Des réflexions que l'on n'entendait pas lorsque les demandes de remboursement ne se faisaient pas sur cette application. En cette période d'économies budgétaires, on pourrait se dire qu'insidieusement, au travers d'un logiciel compliqué et rébarbatif, l'administration désespère les collègues de remplir leurs avances de frais pour des demandes ponctuelles. Vous pourriez prendre cette analyse pour un délire « des syndicats », pourtant c'est un article du 5/12/2015 paru dans Le

Parisien qui nous a alerté sur ce sujet Une étude réalisée dans 9 pays, dont la France, estime que les salariés français abandonnent à leurs employeurs 600 millions d'€ d'avances de frais par an, car au-delà de négligences certaines ou de pertes de justificatifs, dans 14% des cas les demandes de remboursement se font sur des logiciels très complexes et chronophages. Alors chacun fait la balance entre le temps consacré à la rédaction des demandes de remboursement et le montant à récupérer...

La **CGT** va porter une étude sur le sujet particulièrement en cas d'utilisation d'un véhicule personnel, car tous les frais d'assurance supplémentaire et de franchise sont à l'unique charge du collègue.

ça n'a rien à voir!

Les femmes peintres furent plus ou moins marginalisées selon les périodes de l'histoire de France.

Au moyen-âge, leurs présences dans les ateliers d'enluminure, est attestée. Plus tard, à la Renaissance, de nombreux peintres enseignèrent leur art à leurs filles sans que celles-ci puissent accéder aux statuts de maître tant la structure de la société était fondée sur le patriarcat.

L'académie des arts leur est interdite jusqu'en 1896 date à laquelle on les autorise à fréquenter la bibliothèque.

Ainsi, pendant des siècles et des siècles notre pays s'est passé du talent de nombreuses artistes ayant pour seul défaut d'être née de sexe féminin.

